

Bayeux. Lycée Arcisse-de-Caumont : le rectorat arbitre en faveur de « la mixité sociale »

4-5 minutes

L'Académie de Caen (Calvados) a tranché. La demande de carte scolaire pour lutter contre le déséquilibre d'affectation en 2^{nde} au lycée Arcisse-de-Caumont à Bayeux est rejetée.



L'Académie de Caen a tranché, il n'y aura pas de carte scolaire pour les lycées de Bayeux. (©Archives La Renaissance Le Bessin)

Par [Vanessa Thierre](#) Publié le 7 Déc 20 à 18:49

Pour ne pas voir l'avenir du **lycée Arcisse-de-Caumont à Bayeux (Calvados)** s'assombrir dans les prochaines années, enseignants et élus sont mobilisés et ont demandé à la rectrice de l'académie de Caen de mettre en place une **carte scolaire** pour la rentrée 2021.

Une carte scolaire qui permettrait de lutter contre « le déséquilibre d'affectations en Seconde entre les deux lycées bayeusains, le déséquilibre en termes de compétences, des élèves en difficulté surreprésentés... » alertent les représentants des personnels enseignants du lycée Arcisse-de-Caumont dans un courrier envoyé au rectorat. (Ndrl : [lire notre article paru dans l'édition du vendredi 4 décembre](#)).

Les élus du territoire ainsi que le président du Département et le député ont, eux aussi, pris leur plume pour aviser Christine Gavini-Chevet, rectrice de l'académie de Caen, de leur soutien au corps enseignant. Des élus attachés à la mixité sociale, à l'égalité des chances : « nous n'acceptons pas de voir un lycée aussi important pour tout l'Ouest du Calvados décliner dangereusement ».

Pas de carte scolaire

La proviseure de lycée Arcisse-de-Caumont, **Nathalie Le Cleach**, se fait la voix du rectorat et apporte des précisions. « Deux réunions ont été organisées par la rectrice et ses collègues ». La première le 9 septembre en sa présence et en celle de son homologue du lycée Alain-Chartier où « nous avons présenté nos établissements et abordé tous les champs du possible », précise Nathalie Le Cleach.

Après une nouvelle phase de travail, une deuxième réunion s'est tenue le 10 novembre en audioconférence. Réunion au

cours de laquelle Christine Gavini-Chevet a arbitré en faveur « de la mixité sociale et de l'offre éducative pour garantir une plus juste répartition des élèves », souligne la proviseure. La demande de carte scolaire n'a donc pas été retenue « car elle ne correspond pas aux problématiques du Bessin ».

240 élèves à Chartier, 135 à Arcisse-de-Caumont

La rectrice s'est engagée à « la vigilance au moment du passage de la 3e en 2nde afin d'assurer un équilibre avec classes de 2nde générale à la rentrée 2021 ». Les effectifs seraient dispersés ainsi : 240 élèves au lycée Chartier et 135 à Arcisse-de-Caumont.

Au-delà de garantir quatre classes de 2nde, la rectrice propose d'ouvrir la spécialité SES (sciences économiques et sociales) aux deux établissements. « Des effectifs de seconde qui vont permettre de sécuriser la classe de 1re générale », assure la proviseure.

Pour revenir sur le soutien des élus du territoire, Nathalie Le Cleach confie : « Cela prouve que c'est une problématique qui intéresse tout le monde ».

Partagez

- [Partagez sur Facebook](#)
- [Partagez sur Twitter](#)
- [Partagez par Mail](#)
- Copié ! https://actu.fr/normandie/bayeux_14047/bayeux-lycee-arcisse-de-caumont-le-rectorat-arbitre-en-faveur-de-la-mixite-sociale_37964044.html